

Compte-rendu du Conseil Syndical

Séance du 31/05/2022

L'an deux mil vingt-deux, le trente-et-un mai à dix-neuf heures, le Conseil du SIAGA, dûment convoqués en date du dix-huit mai deux mil vingt-deux, en application de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni dans la salle de réunion du SIEGA à Pont de Beauvoisin, sous la présidence de Jean-Louis REYNAUD, Président.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais : -

Pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse :

Mesdames et Messieurs Williams DUFOUR, Robert EYRAUD, Pierre FAYARD, Marc GAUTIER, Stéphane GUSMEROLI, Roger JOURNET,

Pour la Communauté de Communes Val Guiers :

Mesdames et Messieurs : Alain PERROT,

Pour la Communauté de Communes Val du Dauphiné :

Messieurs : Daniel BATON, Fabien GALLICE, Jean-Louis REYNAUD

Pour la Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette :

Monsieur : Patrick ROULAND

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Mesdames et Messieurs : BESSON Roland, Nadine REUX, REY Freddy, Evelyne LABRUDE, Mathias LAVOLE, Marie-Christine FRACHON, Eric PHILIPPE, Dominique COMBAZ, Bertrand PUGNOT, Raymond VAGNON.

AVAIENT DONNE POUVOIR

Freddy Rey à Jean-Louis REYNAUD

Eric PHILIPPE à Alain PERROT

Mathias LAVOLE à Williams DUFOUR

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Didier GIRARD, Responsable des Services, Alexia GIROUD, cheffe de projet hydraulique, Franck REMOND, chargé de mission PAPI, Sabine GANDY, Adjointe administrative,

Le quorum étant atteint le Président Jean-Louis REYNAUD ouvre la séance à 19 h 00. Il remercie les délégués de leur présence et présente l'ordre du jour.

Ordre du jour

- Proposition des systèmes d'endiguement potentiellement retenus et non retenus
- Présentation du contrat de bassin Guiers Aiguebelette Truison Bièvre 2022-2024,
- Délibérations :
 - Validation du contrat de bassin GABT 2022-2024
 - Systèmes d'endiguement retenus et non retenus
 - Création poste adjoint administratif territorial principal 1ère classe
 - Convention Parc Régional Naturel Chartreuse : Appel A Projet eau et participation citoyenne

- Actions de communication et sensibilisation
- Les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
- Aménagement du seuil de la Pérelle

☞ Divers : statut, prochaines dates (signature contrat)

Le conseil syndical valide l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du conseil syndical du 31/05/2022 :

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il existe des questions particulières, oppositions ou abstentions relatives à ce compte-rendu et demande l'approbation du compte-rendu.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité l'approbation du compte-rendu

Pré-arbitrage des systèmes d'endiguement

Alexia GIROUD prend la parole pour expliquer que, dans la compétence GEMAPI, l'Item 5 correspond à la défense contre les inondations et contre la mer. Il est rattaché à l'exercice de cette compétence tous les ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations de cours d'eau, tels que les systèmes d'endiguement (SE), les aménagements hydrauliques (bassin de rétention), les plages de dépôts et pièges à graviers.

Elle explique à l'assemblée qu'un inventaire des systèmes d'endiguement a été effectué en prenant en compte les études existantes : étude d'aléas relatifs aux crues du Guiers et de ses affluents par la DDT 38, DDT 73 en 2019, étude de restauration morphologique sur le Guiers Aval par le SIAGA en 2019, étude de recensement des digues et impacts des travaux d'arasement par le SIAGA en 2020, étude hydro-morphologique et définition d'un schéma d'aménagement de la Bièvre par le SIAGA en 2021. Il y a également eu des visites sur le terrain, et des échanges avec les services de l'état.

Cet inventaire a permis de recenser 80 ouvrages (tronçons) sur les axes hydrauliques principaux sur la base de quatre critères de sélection :

- ☞ Enjeu humain
- ☞ Ouvrages contournés par un écoulement amont ou aval dès les crues faibles
- ☞ Ouvrages ne doivent pas être submersibles dès la Q5
- ☞ Ouvrages mis en charge à Q100

Sur les quatre-vingt tronçons recensés, vingt-trois sont ciblés par ces quatre critères (exemple : Digue des autrichiens, Herretang, confluence Guiers Mort/Guiers Vif).

Alexia GIROUD rappelle que nous avons jusqu'au 31 décembre 2021 pour déposer les dossiers d'autorisation de classement digue SE. Cette date a été reportée au 30 juin 2023 afin que nous puissions faire les Etudes De Danger (EDD). Actuellement, deux études de danger ont été lancées : la première sur la digue des autrichiens et la seconde sur la digue de la Broue.

Franck REMOND indique que dans le cadre du Programmes d'Etude de Prévention (PEP) au PAPI, la même démarche sera effectuée sur les quinze affluents.

Alexia GIROUD précise que, concernant les cinquante-sept ouvrages non retenus, une rencontre avec les EPCI et mairies aura lieu pour acter ce pré-arbitrage. Elle précise aussi que si un tronçon n'est pas retenu, il revient à la charge du propriétaire du terrain.

Didier GIRARD ajoute que suite aux études des vingt-trois tronçons, il est possible que des travaux seront à faire sur ces systèmes d'endiguement. Le SIAGA aura également en charge la surveillance de ces ouvrages mais actuellement, le SIAGA n'a pas les moyens de le faire. Alexia GIROUD précise que la gestion comprend effectivement, les travaux, la surveillance, l'entretien mais engage aussi la responsabilité du SIAGA.

Alexia GIROUD reprend la parole pour indiquer que les ouvrages non retenus feront l'objet d'une procédure de désaffectation/déclassement de l'ouvrage de son rôle de protection contre les inondations par délibération du conseil syndical et qu'une information aux propriétaires sera faite en leur rappelant leurs obligations. L'ouvrage pourra être neutraliser.

- ☞ Roger JOURNET demande si cela concerne tous les cours d'eau. Il lui est répondu que oui. Il demande également si les EDD sont faites par un bureau d'études ou par les agents du SIAGA. Didier GIRARD lui répond qu'elles sont effectuées par un bureau d'études et que ce dernier peut éventuellement prendre contact avec les élus des communes concernées.
- ☞ Roger JOURNET explique qu'il a déposé un dossier d'encrochement à la Police de l'eau sur le Choroland. Le préfet lui a signifié qu'il ne pouvait pas intervenir et que cela concernait le SIAGA. Didier GIRARD lui répond qu'une étude est prévue.
- ☞ Pierre Fayard demande si la liste des SE sera validée après les EDD et si les acteurs locaux en seront informés. Didier GIRARD répond que tel est le cas.
- ☞ Stéphane GUSMEROLI demande s'il est possible d'avoir la liste des 80 tronçons avec la liste des tronçons retenus. Alexia GIROUD lui répond que oui, on lui fera parvenir.
- ☞ Daniel BATON demande si une EDD peut modifier le linéaire des tronçons. Alexia GIROUD répond que oui. Jean-Louis REYNAUD explique que l'on travaille sur l'existant et que dans le cadre du PAPI, la création d'une digue peut être demandée. Franck REMOND précise que cela est extrêmement rare.
- ☞ Daniel BATON indique qu'il y a des risques de ruptures de digues qui peuvent être supérieurs aux risques inondation. Alexia GIROUD lui répond que l'EDD permettra de donner le risque de rupture le plus petit possible.

Didier GIRARD reprend la parole pour expliquer qu'il est nécessaire de délibérer pour acter la méthodologie des choix des ouvrages retenus.

Stéphane GUSMEROLI demande de préciser sur la délibération que c'est une **première** sélection des SE.

Jean-Louis REYNAUD demande à l'assemblée s'il y a d'autres remarques ou questions et demande le vote

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le pré-arbitrage des systèmes d'endiguement.

Franck REMOND prend la parole pour informer l'assemblée sur la stratégie foncière sur les SE. Il explique que le SIAGA souhaite faire des conventions de gestion amiable, dans un premier temps, avec les propriétaires de parcelles privées, afin d'avoir accès aux ouvrages. Le SIAGA fera éventuellement appel à un prestataire en animation foncière. Il indique que la DUP n'est pas prévue pour l'instant, que l'acquisition à l'amiable sera seulement en cas d'intérêt avéré pour le SIAGA, et enfin que la Servitude d'Utilité Publique MAPTAM sera à envisager uniquement à défaut d'accord et à long terme.

Didier GIRARD précise que dans le cadre de la régularisation des systèmes d'endiguements, l'instruction sera d'une durée d'un an, période pendant laquelle le SIAGA devra fournir la preuve de la maîtrise foncière.

Ensuite Franck REMOND donne des informations relatives au PAPI :

- Il explique que les membres du bureau syndical ont choisi d'adhérer au CEPRI qui est le centre européen de prévention du risque inondation,
- Une convention de partenariat avec l'institut des risques majeurs (Irma) a été signée.
- Mise en place d'un parcours de formation à destination des élus sera faite avec l'Irma et le CEPRI.
- Il informe de la date du prochain Comité de Pilotage du PAPI, le 20 juin 2022 à 9h30 à la Communauté de Communes de Vals Guiers dont l'ordre du jour sera l'avancement des actions ainsi que le lancement diagnostic de vulnérabilité du territoire.

Présentation des actions inscrites au contrat de bassin GABT :

Didier GIRARD explique que le dossier du Contrat de bassin GABT 2022-2024 est consultable au siège du SIAGA et qu'il sera mis en ligne prochainement sur le site.

Ensuite il rappelle que les 81 actions du contrat de bassin représentent un budget de 29,53 millions d'euros et sont réparties en quatre volets :

- **Volet A : Amélioration de la qualité des eaux :**
 - Des actions de suivi et amélioration des connaissances sur les pressions de pollution : 4 actions pour 223 000 €,
 - Des actions de réduction des pressions domestiques : 16 actions pour 9,94 millions d'euros,
 - Des actions de gestion des eaux pluviales : schéma, déconnexion/infiltration, désimperméabilisation : 5 actions pour 920 000 €.
- **Volet B1 : Préservation et restauration des fonctionnalités des cours d'eau et milieux aquatiques :**
 - Des actions de préservation et restauration des caractéristiques morpho-écologiques des cours d'eau : 10 actions pour 3,18 millions d'euros,
 - Des actions de restauration de la continuité écologique : 8 actions pour 1,14 millions d'euros,
 - Des actions de gestion, préservation et restauration des zones humides : 7 actions pour 1,1 millions d'euros,
 - Des actions de gestion et entretien des berges et du lit des cours d'eau : 5 actions pour 900 000 €.
- **Volet B2 : Gestion des ressources en eau raisonnée et adaptée au contexte de changement climatique :**
 - Des actions visant à l'instauration des modalités d'une gestion durable des ressources en eau du territoire : 7 actions pour 1,13 millions d'euros,
 - Des actions d'amélioration des rendements (économie d'eau) : 12 actions pour 8,75 millions d'euros,
 - Des actions d'amélioration et sécurisation de l'alimentation en eau potable : 4 actions pour 1,84 millions d'euros.
- **VOLET C : Gestion locale de l'eau à l'échelle du territoire :**
 - Animation et suivi du contrat : 3 actions pour 708 000 €,
 - Communication et sensibilisation : 3 actions pour 347 000 €.

Ensuite Didier GIRARD précise que ces actions se répartissent entre 25 maîtres d'ouvrages, que la partie à charge du SIAGA représente 5,66 millions d'euros. Il indique que l'agence de l'eau finance environ 8 millions d'euros, le Département de l'Isère environ 1,1 millions d'euros, et que le montant du Département de la Savoie sera à définir en fonction des outils en vigueur lors des demandes.

- ☞ Roger JOURNET demande quel est le montant des subventions. Didier GIRARD lui indique que l'agence de l'eau finance environ 3,2 millions d'euros, le département de l'Isère environ 500 000 € et que la part financée par le département de la Savoie n'est pas encore arrêtée.

En pour terminer, Didier GIRARD indique que le 10 mai dernier le contrat de bassin GABT a été validé en comité de rivière, et les prochaines échéances sont :

- Avant le 30 juin 2022 : délibération de chaque maître d'ouvrage et partenaires financiers
 - 12/07/2022 à 9h30 : signature officielle du contrat.
- Stéphane GUSMEROLI trouve que le contrat est solide et complet mais qu'il peut poser parfois problème aux communes pour des actions subventionnées par l'Agence de l'Eau et dont les collectivités non pas les moyens de les assumer. Il demande s'il peut y avoir un avenant au contrat. Didier GIRARD lui répond que cela se fait très rarement.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la liste des actions du contrat de de bassin Guiers Aiguebelle Truisson Bièvre.

Délibérations :

- **Création d'un poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe** : Didier GIRARD explique que Sabine Gandy peut bénéficier d'un avancement de grade par ancienneté et que les missions de son poste correspondent à ce grade.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint administratif territorial 1^{ère} classe.

- **Appel à projet eau et participation citoyenne : Convention PRNC**

Didier GIRARD explique que le SIAGA et le Parc Naturel Régional de Chartreuse sont lauréats de la 2^{ème} session de l'appel à projets Appel A Projet eau et participation citoyenne dont l'animation générale sera assurée par le Parc.

Le projet consiste à mettre en œuvre les actions suivantes :

- Chantiers d'expérimentation :
 - a. A1-Groupe de travail avec des riverains (animation SIAGA).
 - b. A2. Groupe de travail avec des citoyens autour de chantiers collectifs de nettoyage des cours d'eau (animé par Chartreuse propre/Les Amis du Parc).

- Chambres d'écho, autour, des dispositifs servant à la fois de « chambre d'écho » et de diffusion des résultats de ces expérimentations :
- - a. B1. Carte sensible du bassin versant, élaborée de manière collective avec des usagers, des habitants, des porteurs d'intérêts et de spécialistes de la gestion des milieux aquatiques du bassin versant – pour croiser les regards et les approches (action hybride entre un chantier en tant que tel et une action de mobilisation plus classique).
 - b. B2. Retour aux Sources : découverte d'un espace naturel mêlant une approche sensible et une approche experte, réalisée sur site et permettant de découvrir une problématique locale de l'eau de façon ludique, poétique mais aussi technique.
 - c. B3. Bistr'Eaux, organisation de débats citoyens sur les enjeux de l'eau, intervenant dans des tiers-lieux des territoires du PNR et du SIAGA et permettant de toucher un public plus large. L'intérêt est de tester les messages, méthodologies, outils déployés dans les autres expérimentations auprès d'un public plus large...

Le Président précise qu'il est nécessaire d'établir une convention entre les deux structures pour définir les conditions de réalisation du projet intitulé « Mobilisation citoyenne sur le territoire Chartreuse – Guiers », cofinancé par l'Agence de l'eau dans le cadre de l'Appel à Projets « Participation citoyenne » ainsi que les modalités de partenariat entre le Parc et le SIAGA, leurs obligations et responsabilités.

Le montant de cette participation a été estimé à 5886 € (autofinancement) et 1727 € de dépense correspondant à l'assistance technique.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la convention de l'AAP eau et participation citoyenne.

➤ **Actions de communication et sensibilisation**

Didier GIRARD explique que le contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison est validé lors du comité de rivière du 10 mai 2022, que le partenaire financier pour cette opération du contrat de bassin est l'Agence de l'eau Rhône Méditerranéens Corse.

Jean-Louis REYNAUD rappelle que la volonté du syndicat est de poursuivre les actions de communication et de sensibilisation prévues au contrat de bassin Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison et notamment les actions C-2-2 « Actions de communication » et C-2-1 « Animations pédagogiques Guiers – Aiguebelette-Truison-Bièvre.

Didier GIRARD indique que l'opération comprend pour l'année 2022 :

- La réactualisation du site internet : 7000 € ;
- L'élaboration de newsletters (lettres d'information informatiques) : 900 € ;
- La réalisation de plaquettes techniques et leurs diffusions (ex EEE, droits et devoirs riverains, etc.) : 2500 € ;
- La réalisation de vidéos thématiques : 2500 € ;
- L'animation et la communication-sensibilisation-mobilisation des acteurs Missions et animation communication : 17 500 €

Soit un montant estimatif est de 30 400 € TTC.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de subventions pour les actions de communication et sensibilisation

➤ **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) :**

Didier GIRARD explique que la mise en place d'une étude globale sur les Espèces Exotiques Envahissantes à l'échelle du périmètre du Syndicat a été estimée à 30 000€ et réparties à 60% en Isère (18 000€) et 40% en Savoie (12 000€) ; la réalisation de cette étude est prévue sur la période allant de juin 2022 à juin 2023

Le programme comprend :

- Le renforcement des données cartographiques actuelles sur l'ensemble du territoire du SIAGA
- La définition du stade invasif local et global atteint par les plantes selon la stratégie de bassin (stade 1,2,3 & 4)
- La définition d'objectifs stratégiques et réalistes sur la dynamique locale des espèces : stabilisation, recul, ou disparition des plantes visées dans le territoire de gestion
- La création d'un plan d'actions : programmation de différents types d'actions avec leurs objectifs techniques.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité les demandes de subventions contre les Espèces Exotiques Envahissantes

➤ **Aménagement du seuil de la Pérelle**

Didier GIRARD explique qu'il est nécessaire de faire une actualisation d'une étude pour la mise en conformité du seuil a été estimée à 5 000 € et que la phase travaux a été estimée à 14 000€

La réalisation de cette étude et de ces travaux sont prévus sur la période allant de juin 2022 à juin 2023 et comprend :

Une phase d'étude avec :

- Des relevés topographiques
- Bathymétrie des retenues si présentes
- Etudes d'optimisation du transport sédimentaire
- Etudes d'optimisation de la montaison/dévalaison et dérasement des ouvrages
- Dossier réglementaire

Une phase travaux avec un aménagement de la chute par approfondissement d'environ 0.50 m de la brèche actuelle ce qui permettrait d'arriver au minéral naturel, soit un arasement. Elle impliquera la mobilisation et déplacement de blocs.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la réalisation du seuil de la Perelle.

Divers :

- **Statuts :** Didier GIRARD rappelle que le SIAGA doit changer de statuts afin de devenir un syndicat mixte ouvert au 1^{er} janvier 2023, suite à l'intégration des départements de l'Isère et de la Savoie.

Suite aux rencontres et échanges, des points juridiques ont été soulevés. Il est donc nécessaire de prendre un avocat. Maître Didier Milland (Voiron) a été contacté pour étudier les différents points par rapport à l'intégration des Départements de l'Isère et de la Savoie.

- **Futur bâtiment SIEGA/SIAGA :** Jean-Louis REYNAUD explique qu'il y a une complexité au niveau juridique pour que deux collectivités soient propriétaires d'un même bâtiment. Par conséquent, le SIEGA et le SIAGA vont rencontrer un notaire pour définir la meilleure solution.
- **Divers :** Jean-Louis REYNAUD attire l'attention aux membres de l'assemblée sur le fait que le bureau d'étude Florès n'a pas indiqué de plan de financement pour la réalisation des travaux des futurs locaux.

L'ordre du jour ayant été complètement examiné et l'assemblée n'ayant plus de question ou remarque, la séance est levée à 21 h 00

Le 31 mai 2022
Le Président
Jean-Louis REYNAUD